

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019

Etaient Présents : Philippe FRANCHINI, Rémy MOUGEY, Martial MOUGIN, Christian BRAND, Bernard GAUTHIER, Michel MOUGEY, Francine BOUHELIER, Henri BOBY, Jean-Claude JEANNOT, Charles SCHELLE, Noël BRAND, Germain GROSJEAN, Yves BRAND, Jean-Jacques MONNOT, Jeanne- Antide CHATELAIN, Jean-Charles POUX, Claude PEZEUX, Thierry BIGUENET, Bertrand FAIVRE, Colette CUCHEROUSSET, Paul SANDOZ, Benoît CIRESA, Gilles CURTY suppléant de Roland DOURIAUX, Gérard DUTRIEUX, Dominique PONCOT

Excusés : Christian VIEILLARD, Isabelle BONNAIRE, Régis DENIZOT, Bruno FEUVRIER, Paul MEILLET, Christian BERCOT, Nicolas GARET, Roland DOURIAUX, Claude BERNARD,

Absents : Henri BIZE, Johann DEVAUX, Christian HERARD, Vincent COURT, Y, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Dominique PERDRIX

Procuration : Frédéric CARTIER procuration à Jean-Jacques MONNOT, Damien GRAIZELY procuration à Jeanne-Antide CHATELAIN, Dominique ROUHIER procuration à Jean-Charles POUX,

Secrétaire de séance : Francine BOUHELIER

En début de séance, M. le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la possibilité de présenter deux questions diverses en fin de séance à savoir :

1 – Acquisition site méthanisation : compléments d'informations

2- acquisition d'un véhicule pour les Services Techniques

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à présenter les deux sujets indiqués ci-dessus en fin de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 avril 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil communautaire du 11 avril 2019

2. FINANCES

a) BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : DM N°1

Il est demandé au Conseil Communautaire, d'ouvrir les crédits budgétaires suivants au budget développement économique pour le remboursement du capital des emprunts :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D605 : Matériel	-600.00€	

D023 : Virement à la section d'investissement		+600.00€
D1641 : Remboursement capital d'emprunt		+600.00€
R021 : Virement de la section d'investissement		+600.00€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires au budget développement économique pour le remboursement du capital des emprunts tel que précisés ci-dessus,
- AUTORISE M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

3. ENVIRONNEMENT :

a) Location de serres pour la production de spiruline

M. Nicolas Hoffman, ancien salarié de la SAS Energie Mont du Lage, a pris contact avec la CCPSB faisant état de son souhait de relancer l'activité de la spiruline. Il est déclaré en micro-entreprise à la MSA, avec le statut de producteur, chef d'exploitation et sollicite la possibilité de louer à la CCPSB la serre sis site de l'ancienne méthanisation.

La commission environnement a échangé sur le sujet et proposé le montant à 100 €/ mois estimant que l'objectif est de relancer l'activité, l'outil étant existant. Le bail serait de 1 an renouvelable.

Il est précisé que pour permettre la production de spirulines, il est nécessaire de cumuler deux choses : la chaleur et la luminosité. Lorsque l'unité de méthanisation fonctionnait, elle fournissait de la chaleur pour la spiruline. La production se fait normalement entre Pâques et la Toussaint. M. Hoffman est conscient que du fait de l'arrêt de la méthanisation, il ne pourra pas produire les 600 kg habituels mais sera plus à 300 kg.

Il suit actuellement une formation permettant d'obtenir le label spiruline éco certifiée. Le Bureau communautaire a donné un avis favorable à la location du site plutôt que laisser les serres vides. L'objet est de louer à l'année même si la production n'est que de 6 mois, permettant au locataire d'assurer le local durant toute l'année.

Le Conseil Communautaire, sauf M. BRAND Ch. Et FAIVRE B. qui ne prennent pas part au vote,

- DECIDE de louer les locaux de la serre Spiruline à M. Nicolas Hoffman afin qu'il puisse relancer l'activité de production de spiruline à Rahon
- FIXE à 100 € / mois le prix de location de ces locaux
- INDIQUE que cette location prendra effet à compter du jour de la signature de l'acte d'achat du site de l'ancienne unité de méthanisation par la CCPSB
- AUTORISE M. le Président à signer le contrat de location à intervenir

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a) Groupe Entreprises et Territoires (GET) : convention avec la CCI du Doubs

Avec une région Bourgogne Franche-Comté plus vaste que la Suisse, se pose la question de la proximité et de l'efficacité de l'aide au développement économique local. Les CCI ont pour vocation de contribuer durablement et solidairement au développement des territoires, dans l'intérêt du monde économique qu'elles représentent (Assemblée Générale) et en tant que Personnes Publiques Associées (PPA). Il est donc essentiel qu'elles s'insèrent dans les nouveaux processus du développement économique local, à l'interface entre la grande région d'une part, et les intercommunalités d'autre part.

Via un Groupe Entreprises et Territoire (GET) dédié, cofinancé, la CCI et la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe souhaitent contribuer au déploiement d'actions à même de favoriser le développement, l'attractivité et le rayonnement du territoire couvert par l'EPCI.

Cette convention a pour objet d'organiser la coopération, le rapprochement des initiatives et des moyens, et de créer de nouvelles conditions favorables au renforcement du tissu économique local et la mise en mouvement du développement économique local, à l'échelle de la communauté de communes.

Il s'agit de favoriser la mise en mouvement des acteurs, par la combinaison de deux types d'action :

- **L'écoute active, d'abord des élus communaux et intercommunaux, puis celle des entreprises :**

1. 8 communes seront rencontrées, en présence d'élus communautaires et communaux. Les échanges porteront naturellement autour de leur vision du développement économique local, de leurs attentes, de leurs questionnements, de leurs propositions d'actions, ...
2. 10 entreprises seront ciblées, dans le respect des équilibres sectoriels (industrie, commerce, services), de taille (effectifs) et de lieu (équilibre entre communes)

A l'occasion de ces entretiens, les temps d'échanges seront naturellement décrits et promus.

- **L'organisation de temps d'échanges, de rencontres thématiques élus / entreprises à l'occasion d'interventions d'experts de la CCI. Trois temps sont prévus :**

- Les effets de la Suisse voisine sur le territoire
- Les mutations du commerce
- L'accompagnement des entreprises en difficultés

Des représentants des partenaires du développement économique sur le territoire (Etat - DDT, Conseil Régional, PETR, ...) seront conviés, afin de favoriser les échanges et la mise en réseau, le partage de connaissance sur la Communauté de Communes, ainsi que son rayonnement extérieur.

Le coût pour ce partenariat serait de 8000 € pour la CCI et 8000 € pour la CCPSB. (40 % en 2019 et 60% en 2020).

Le bureau communautaire lors de sa réunion du 7 mai dernier a estimé que ce dispositif était tout à fait pertinent pour la CCPSB afin de développer et renforcer le lien avec les entreprises, commerces et artisans du territoire. Ces temps de rencontres et d'animations ont en effet pour objectifs de changer les perceptions, donner du sens à l'échelle intercommunale et à sa politique en matière de développement économique, croiser les points de vue, permettant ainsi de faire émerger les idées, engendrer des actions...

Mme Bouhelier indique que pour elle, il s'agit de missions d'animations d'une Chambre de commerce, et donc considère que cela ne devrait pas être payant. Le montant sollicité par la CCI est important. Elle précise que la Chambre de Métiers propose également des animations auprès de ses ressortissants et ce dispositif est quant à lui gratuit.

M. le Président rappelle qu'il s'agit de faire connaître les actions en matière économique de la CCPSB. Ce dispositif est en place sur la Communauté de Communes Lacs et Montagnes et fonctionne très bien. Il y a de très bons retours de la part des élus.

M. Schelle précise que la CCI intervient déjà sur des commerces notamment à Provençère où ils viennent en soutien et accompagnement des gérants...

M. Yves BRAND ajoute que compte tenu des investissements réalisés par la CCPSB notamment la Zone d'Activités..., il est important de se faire accompagner par des professionnels permettant ainsi à terme de rendre le territoire plus attractif.

Pour M. Franchini, cela permettra de dynamiser le territoire, action à ne pas négliger.

M. Herard précise que concernant le commerce et les mutations très rapides qu'il connaît, si ce dispositif peut permettre d'apporter une aide pour catalyser la dynamique, il ne faut pas hésiter.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, sauf Mme BOUHELIER Francine et M. Bernard GAUTHIER qui votent contre, M. BRAND Noël, DUTRIEUX Gérard, MOUGEY Michel et BIGUENET Thierry qui s'abstiennent,

- DECIDE la mise en place du dispositif Groupe Entreprises et Territoire sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe
- VALIDE la convention à intervenir avec la CCI du Doubs
- AUTORISE M. Le Président à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

5. SERVICES A LA POPULATION

a) Projet terrain multisports à Sancey : choix du maitre d'œuvre pour l'étude de faisabilité

La Communauté de Communes envisage la création d'un terrain multisports à Sancey. Il est rappelé que l'emplacement envisagé se situe entre le gymnase, le collège et le groupe scolaire. Le foncier appartient à la Communauté de Communes. Les prestations offertes sont en cours de réflexion, permettant ainsi d'intéresser de nombreux utilisateurs.

Ce projet sera intégré dans le contrat régional AMI Bourg-Centre et dans le contrat départemental P@C25. Afin de bien calibrer le besoin, une étude de faisabilité s'avère nécessaire.

Le cabinet JBDE de Besançon a fait une proposition qui se décompose ainsi : 380 € HT pour le relevé de l'existant, 4250 € HT pour l'étude.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à valider l'offre de JBDE pour un montant global de 4 630 € HT soit 5 556 € TTC et autoriser M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.

M. Monnot rappelle que cette question avait déjà été abordée en décembre 2018 mais il a été nécessaire de la soumettre à nouveau au Conseil Communautaire pour des raisons administratives.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE l'offre de JBDE pour un montant global de 4 630 € HT soit 5 556 € TTC
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.

b) P@C25 : dossier périscolaire SIVOS de Sancey

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- Subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- Différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département a signé, avec le bloc communal (communes et EPCI), un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Pays de Sancey-Belleherbe, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Au regard du projet du territoire du Pays de Sancey-Belleherbe (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- Pour les projets relevant du volet A : 75 % de l'enveloppe (soit 1 350 000 €),

- Pour les projets relevant du volet B : 25 % de l'enveloppe (soit 450 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

Il est proposé aujourd'hui de soumettre pour information le dossier de réhabilitation du périscolaire porté par le SIVOS de Sancey. Ce dossier a été inscrit dans le dossier P@C25 au titre du volet A.

Actuellement, les enfants sont accueillis dans plusieurs locaux, celui faisant l'objet de la future rénovation et le voisin au 15 rue Tridard à Sancey. Ce dernier, actuel siège principal du périscolaire, sera abandonné et transféré à la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe pour l'ouverture d'un multi accueil. Ainsi le SIVOS profite de l'opportunité d'acheter et de réhabiliter le bâtiment secondaire situé au 17 rue Sous les Chênes afin de regrouper les enfants dans un seul et même local.

Ce local se situe également à proximité du Groupe Scolaire, Collège Henri Fertet, gymnase et de la future crèche.

La rénovation des locaux périscolaires répond à une demande croissante des jeunes foyers s'installant dans sur le secteur, et constitue un outil de développement du territoire.

L'accueil périscolaire constitue, en effet, un enjeu important du développement local : il apporte une réponse à la fois sociale, économique et éducative aux attentes des familles, dans leur souci de parvenir à concilier vie professionnelle, vie familiale et bien-être de l'enfant.

Cette décision a été prise afin d'offrir aux enfants un accueil optimal.

M. Poux présente les grandes lignes de ce projet dont le plan de financement s'établirait comme suit :

DEPENSES		AIDES DEMANDEES		
	MONTANT HT	ORGANISMES	MONTANT	%
ACHAT DE BATIMENT	160 000.00	DETR	144 000.00	21.52%
TRAVAUX	458 263.00	CAF	50 000.00	7.47%
HONORAIRES ET IMPREVUS	51 000.00	Dont Prêt Taux Zéro	100 000.00	
		SYDED	30 000.00	4.48%
		P@C25	150 000.00	22.41%
		Contrat De Ruralité	100 000.00	14.94%
		Sous-Total Subventions	474 000.00	70.82%
		Autofinancement	195 263.00	29.18%
		Dont prêt CAF	100 000.00	14.94%
TOTAL	669 263.00	TOTAL	669 263.00	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE du projet de rénovation périscolaire porté par le SIVOS de Sancey et du montant de 150 000 € sollicité au titre du volet A du P@C25.

c) Cartes avantages jeunes : convention avec le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse)

Le dispositif "carte Avantages Jeunes" est une action du Crij et du réseau Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce dispositif permet aux jeunes d'obtenir des réductions et des gratuités dans les domaines de la culture, des loisirs, des sorties et de la vie pratique en Bourgogne-Franche-Comté. Il participe activement au développement de l'autonomie, de la prise d'initiative et de la responsabilité du jeune. Il permet d'impulser des pratiques culturelles et sportives en favorisant leur accès et en cherchant à les rendre habituelles. La Carte Avantage Jeunes propose plus de 3000 réductions et gratuités dans tous les domaines aux jeunes de moins de 30 ans. 2100 partenaires sont répertoriés, elle est d'un prix public de 8€.

Le CRIJ a contacté la Communauté de communes afin d'échanger sur ce dispositif et envisager un partenariat potentiel.

Lors du bureau communautaire du 5 mars 2019, le bureau avait donné son accord pour que la CCPSB soit un lieu de dépôt de la carte (Maison des services de Sancey et Belleherbe). Quant à la possibilité de l'offrir ou de prendre en charge une partie du coût de cette carte, le Bureau communautaire lors de sa réunion du 7 mai 2019, a proposé que la CCPSB l'offre à tous les jeunes de 15 à 18 ans domiciliés sur son territoire.

Le coût estimé pour la CCPSB serait de l'ordre de 700 à 800 € (on compte une centaine de jeunes concernés).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- DECIDE que la CCPSB puisse être lieu de dépôt vente de la carte avantages jeunes (maison des services de Sancey et de Belleherbe)
- DECIDE d'offrir le pack Avantages Jeunes aux jeunes de 15 à 18 ans domiciliés sur le territoire de la CCPSB
- AUTORISE M. le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec le CRIJ et toutes pièces relatives à ce dossier.

Il est précisé que la présente convention prendra effet à compter de sa signature et expirera de plein droit au 31 août 2020. Aucun pack ne peut être offert ou diffusé avant le 1^{er} septembre 2019.

M. Schelle indique qu'il faudrait dès à présent définir la façon dont la CCPSB va identifier les jeunes concernés sur son territoire (soit une inscription dans les mairies, ou à la communauté de communes ?). Il est précisé que nous pourrions acheter les cartes en plusieurs fois, permettant ainsi de mieux calibrer le besoin.

6. BATIMENT

a) Vente de mobilier et matériel de la CCPSB

La CCPSB dispose de mobilier et matériel dont elle n'a plus l'utilité à ce jour du fait de sa vétusté notamment. Aussi, ayant trouvé des personnes intéressées pour les acheter, il est proposé à l'assemblée délibérante de valider le principe de la vente :

- D'un lot de 4 chaises hautes et d'une table (ancienne tisanerie de la CCPSB) pour un montant de 100 € à M. Grosjean Eric
- D'une tondeuse autotractée pour un montant de 500 € à M. Fumey Michel

M. Douriaux regrette que l'information n'ait pas été diffusée. M. Le Président indique que ce sont les agents qui sont venus faire une offre, la CCPSB n'avait pas envisagé faire une communication plus développée compte tenu de l'état des matériels en question.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- DECIDE de vendre un lot de chaises hautes et table (ancienne tisanerie de la CCPSB) pour un montant de 100 € à M. Eric Grosjean
- DECIDE de vendre une tondeuse autotractée pour un montant de 500 € à M. Michel FUMEY
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

7. PERSONNEL INTERCOMMUNAL

a) Création d'un contrat PEC 35h agent touristique et communication

Par délibération en date du 11 avril 2019, le Conseil Communautaire avait validé le principe d'ouvrir un poste à 20h pour le recrutement d'un agent en charge du tourisme et de la communication.

Or, après recherche, la candidate qui convient, peut bénéficier d'un contrat aidé PEC (parcours emploi compétences), nous permettant de bénéficier de 50% de son salaire sur un 20h.

Il est proposé de fait de modifier la délibération en date du 11 avril 2019 afin de passer le nombre d'heures pour ce poste de 20h à 35h dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences. Le coût pour l'année serait équivalent au budget inscrit et consommé en 2018.

Ainsi, il est donc proposé de créer un emploi dans les conditions ci-après.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante

- De créer un poste d'agent touristique et communication dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »
- D'autoriser M. Le Président à intervenir à la signature de la convention avec Pole emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur. Il est précisé que la durée de travail est fixée à 35 heures par semaine.
- D'autoriser M. le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'agent touristique et communication à compter du 14 mai 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine (*20 heures minimum sauf cas particuliers*).

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

b) convention de mise à disposition de personnel

Par délibération en date du 29 juin 2017 et du 25 janvier 2018, le conseil communautaire a validé le principe de mise à disposition de personnel administratif à un tarif horaire de 25€.

Il est proposé de fixer le coût horaire par le prix de revient des personnels mis à disposition.

- Directrice : 39€
- Agent de développement : 30€
- Adjoint administratif : 25 €

Les conventions seront rédigées en fonction des missions des agents mis à disposition et non plus par le nom des agents mis à disposition.

M. Perdrix demande si cette décision sera rétroactive ? M. Le Président lui répond que non, elle sera appliquée à partir de la délibération.

_ LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- VALIDE le principe que le coût horaire correspond au prix de revient des agents mis à disposition
- VALIDE les coûts horaires des agents mis à disposition tels que présentés ci-avant
- INDIQUE que les conventions seront rédigées en fonction de missions des agent mis à disposition et plus de façon nominative
- AUTORISE M. le Président à signer les conventions en ce sens

8.AFFAIRES DIVERSES

a) Acquisition site ex méthanisation compléments d'informations

IL est précisé que M. BRAND Ch. Et FAIVRE B. ne prennent pas part au vote.

Par délibération en date du 7 mars 2019, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir le site de l'ancienne unité de méthanisation sis Mont Lage à Rahon en vue d'y installer la future déchetterie intercommunale pour un montant global de 310 000 € TTC.

Cette offre a été validée par ordonnance par le juge du Tribunal de Commerce de Besançon.

Pour la rédaction de l'acte d'achat de l'ancienne unité de méthanisation il s'avère nécessaire de faire apparaître les montants pour l'actif immobilier du tènement et de l'actif mobilier.

Il est précisé que le Conseil Municipal de Rahon a été rencontré le 22 mai dernier. La rencontre s'est bien passée. Le Conseil reste sur sa position d'opposition à l'installation de la déchetterie. Après discussions et échanges, des contreparties ont été sollicitées. (Déneigement de la route d'accès, entretien de la voirie en terme de nettoyage, revoir l'accès depuis la départementale...). Un point sera fait en Bureau communautaire sur le sujet.

M. Noël BRAND indique que cette réunion était nécessaire et les élus de Rahon l'attendaient. Il remercie les élus de la CCPSB d'être venu les rencontrer. Cela a permis d'avancer et que chacun puisse s'exprimer. Les demandes sont formulées en contrepartie des nuisances que vont subir les habitants de Rahon.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, sauf M. BRAND Noël qui s'abstient,

- FIXE
 - À **190 000 € TTC** le montant de l'actif immobilier (terrain + bâtiments)
 - Et à **120 000 € TTC** le montant pour l'actif mobilier (Pont bascule avec machinerie, Pompe BIOCUT VOC, Générateur à gaz Bleu rail, 4 silos de stockage couvert et 3 silos non couvert, container technique avec compresseur Lacmé, conteneur moteur avec machinerie e conteneur vestiaire, Tracteur TM 165 New Holland GB M5, Epandeur à fumier, Chariot télescopique JCB 536-60, Serres à spiruline

Soit pour un total global de **310 000 € TTC**

- AUTORISE M. SCHELLE vice-président, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- PRECISE que cette délibération complète celle prise le 7 mars 2019

b) Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Le Kangoo acquis en 2005 par la Communauté de Communes Entre Dessoubre et Barbèche connaît quelques soucis et nécessite des réparations plus élevées que son coût actuel. Le garage Renault a fait une proposition d'achat d'un véhicule Kangoo neuf à 12 719,76 € + reprise de l'ancien Kangoo pour 1200 €.

Il est proposé d'autoriser M. le Président à procéder à cette acquisition et à financer celle-ci sur les crédits ouverts au chapitre 23

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir un véhicule de type KANGOO pour un montant de 12 719.76 € TTC
- PRECISE que le garage Renault s'engage à reprendre le Kangoo datant de 2005 au prix de 1200 € TTC
- AUTORISE M. LE Président à procéder à cette acquisition et à signer toutes pièces relatives à ce dossier
- PRECISE que les crédits nécessaires seront pris sur les crédits ouverts du chapitre 23.

- c) M. Ciresa aurait souhaité que l'on ne perde pas de vue la question du broyage dans les communes afin d'éviter la circulation des véhicules. Il précise que pour ses habitants, il faut faire 40 km aller-retour pour se rendre à la déchetterie.

M. le Président indique que ce sujet a été abordé lors de la réunion à Préval qui a eu lieu semaine dernière. Préval dispose de 3 broyeurs et ils doivent en acquérir un 4^e. Le broyage en commune se fait sur les Portes du Haut-Doubs. Le fait de le faire sur les communes, est une bonne proposition mais cela nécessitera une bonne organisation notamment en terme de surveillance lors des dépôts. Préval expliquait que même en ayant une personne présente lors du dépôt, ils sont amenés à avoir des barres de fer, des éléments qui peuvent abîmer les broyeurs. Le Président indique que ceux qui avaient lancé cette idée ont arrêté car il avait un risque avéré de récupérer des morceaux de fer et donc d'avoir de la casse sur les engins.

M. Ciresa comprend ce point de vue mais demande que l'on réfléchisse à cette demande.

M. Perdrix rappelle qu'en dessous de 100 m³ / an, les communes font ce qu'elles veulent, le seul souci c'est effectivement ce problème de surveillance.

- d) M. Yves BRAND indique que la Poste va vendre certains de leurs véhicules électriques en priorité auprès des collectivités pour un montant de 2 000 € à 2 500€. M. le Président rappelle que le véhicule acheté par la CCPSB doit permettre de tracter un tracteur tondeuse... ce qu'un véhicule électrique ne permet pas. Mais l'information est intéressante.

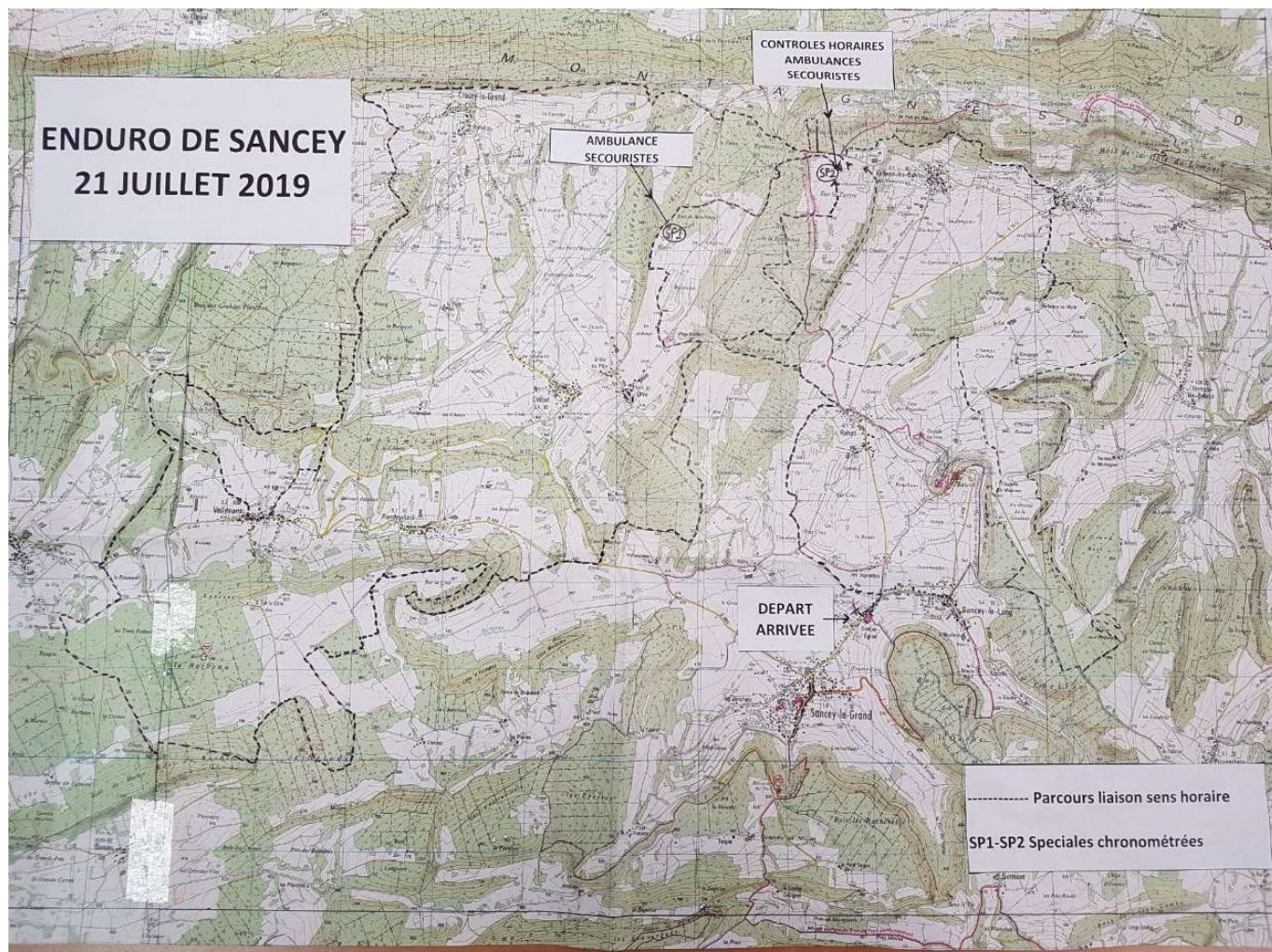
- e) Très Haut Débit : M. BRAND Yves précise pour les professionnels, les opérateurs ne sont pas les mêmes que pour les particuliers. Pour éviter que chacun recherche son opérateur, il a été imaginé, si ça intéresse les communes, d'organiser des rencontres avec eux. M. Brand indique que des négociations sont en cours avec Orange, Free est sur les rangs également, ainsi que SFR.

La date de la réunion publique a été reportée au 18 juillet à Charmoille.

M. Schelle souhaite savoir quand la fibre arrive à Provenchère car des poteaux ont été installés et rien n'a été fait de plus depuis. M. Brand indique que normalement au 1^{er} septembre tout le monde sera raccordable. Il se renseigne par rapport à Provenchère.

- f) M. le Président :

- a. Présente le circuit de l'Enduro qui aura lieu le 21 juillet sur la CCPSB.



Il remercie les communes d'avoir donné leur feu vert pour qu'il puisse emprunter les routes ou sentiers des communes.

- b. Vincent Philippe viendra le 2/08 prochain faire une initiation sur la sécurité moto pour les jeunes de 6 à 10 ans
- c. Le 6/10 aura lieu le rallye automobile organisé par l'ASA de Montbéliard avec un départ sur Sancey.

Fin de séance à 21h30

Le Président,

La secrétaire,

Christian BRAND

Francine BOUHELIER